

Présentation du projet

Une enquête publique sur le **projet de Véloroute Via Maurienne**, débutera le **lundi 21 septembre à 9h**, jusqu'au **mercredi 21 octobre 2026 à 17h**.

Le projet Via Maurienne

Le projet Via Maurienne, sous maîtrise d'ouvrage de la **Région Auvergne-Rhône-Alpes**, est composé de **5 sections de liaisons cyclables** situées dans la vallée de la Maurienne entre Aiton et Bessans en Savoie. Ces liaisons totalisent environ 66 km d'aménagements cyclables et se répartissent comme suit :

- Section 1 : entre Aiton et l'entrée Nord de Saint-Jean-de-Maurienne ;
- Section 2 : de l'extrémité Est de la gare de Saint-Jean-de-Maurienne à Villargondran ;
- Section 3 : de Modane à Aussois ;
- Section 4 : Val-Cenis, entre le hameau du Châtel et le bourg de Termignon ;
- Section 5 : Bessans, de l'accès à l'espace Ludi'lacs à la sortie du village en direction de Bonneval-sur-Arc.

[>> Consultez la vidéo de présentation du projet](#)



Le projet contribue à la réalisation d'un **axe structurant de mobilités douces dans la vallée de la Maurienne** avec des aménagements **sécurisés** reliant des centres-villes avec des sites de loisirs, des sites touristiques, ainsi que des zones d'activités économiques.

Chiffres clés :

- 10 haltes d'accueil dont 3 aires de services sont prévues sur ces sections,
- 24 communes traversées,
- 9 passerelles seront créées,
- 60 millions d'euros investis,
- Démarrage des travaux en 2027 pour une mise en service complète à l'horizon 2031.

Financeurs et partenaires



Maître d'ouvrage



Partenaires financiers



Le projet Via Maurienne est financé en majorité par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Des financements complémentaires sont apportés par :

- l'Europe (dans le cadre du Feder),
- l'État (dans le cadre du CPER et de la Démarche Grands Chantiers Lyon-Turin)
- le Département de la Savoie.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes rétrocédera la propriété des infrastructures et des équipements aux collectivités territoriales qui en assureront la gestion. Le Département, les communautés de communes et le Syndicat de Pays Maurienne travaillent de concert à l'organisation de l'entretien des aménagements.

Pour vous abonner aux actus du projet et l'explorer le projet sur maps, consultez **la page du projet** : <https://www.auvergnerrhonealpes.fr/actualites/maurienne>

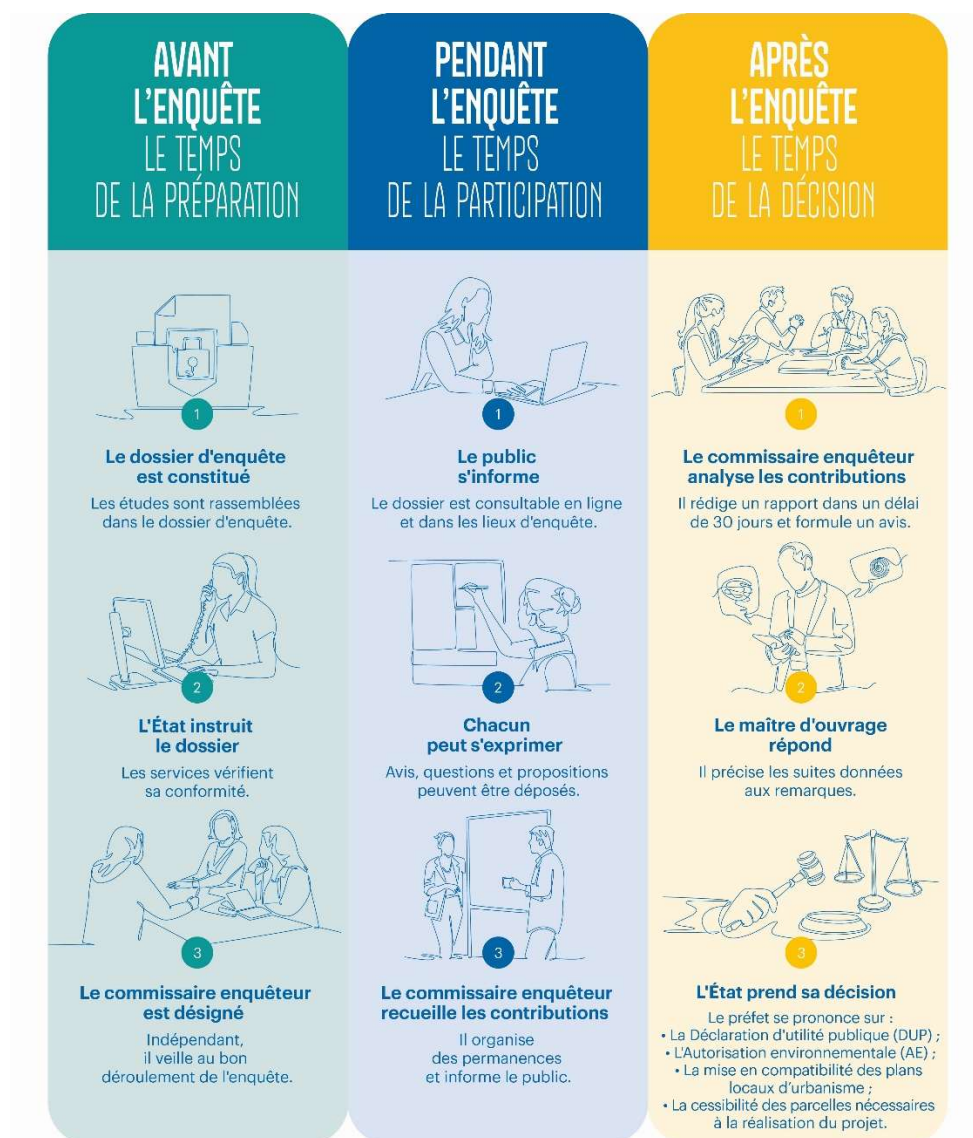
L'enquête publique

Organisée par la Préfète de la Savoie, l'enquête publique porte sur :

- La déclaration d'utilité publique du projet ;
- La mise en compatibilité des PLU de Saint-Georges-d'Hurtières, Saint-Léger, Saint-Rémy-de-Maurienne et Sainte-Marie-de-Cuines ;
- La décision relative à la demande d'autorisation environnementale du projet au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement ;
- La cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet (enquête parcellaire).

Le dossier complet ou le dossier d'enquête parcellaire sont consultables en **version papier** dans [les lieux indiqués ici](#).

Le dossier complet de l'enquête publique, ainsi que le registre numérique sont disponibles, jusqu'au 21 octobre, ici : <https://www.registre-numerique.fr/via-maurienne-region-aura>



Le commissaire enquêteur, **Jean FOURREAU**, se tiendra aussi à la disposition du public, sans rendez-vous, pour recevoir ses observations lors de **cinq permanences** :

- **Lundi 21 Septembre 2026 de 09h00 à 12h00** à la Communauté de communes Porte de Maurienne 73, Grande Rue 73220 Val-d'Arc
- **Lundi 28 Septembre 2026 de 14h00 à 17h00** à la Mairie de Saint-Rémy-de-Maurienne 55, Route de la Lauzière 73660 Saint-Rémy-de-Maurienne
- **Mercredi 07 Octobre 2026 de 09h00 à 12h00** à la Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan 125, Avenue d'Italie 73300 Saint-Jean-de-Maurienne
- **Vendredi 16 Octobre 2026 de 14h00 à 17h00** à la Mairie de Termignon (Val-Cenis) 27 Bis Rue de la Parrachée 73500 Termignon (Val-Cenis)
- **Mercredi 21 Octobre 2026 de 14h00 à 17h00** à la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise 9, Place Sommeiller 73500 Modane

LES PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

